





























Lettre ouverte à

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Madame Brigitte BOURGUIGNON

Ministre de l'autonomie

Madame Emmanuelle WARGON

Ministre chargée du Logement

Madame Sophie CLUZEL

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
Chargée des Personnes handicapées

Paris, le 27 juillet 2020

Objet : propositions et points de vigilances pour la stratégie nationale de déploiement de l'habitat accompagné, partagé et inclus dans la vie locale (API)

Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres,

La récente sortie du rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous » est l'occasion pour nos associations, membres du collectif « Habiter Autrement » et d'un collectif inter-associatif regroupant des acteurs du secteur du handicap, de rappeler les valeurs que nous partageons et défendons sur ce sujet.

Nos associations et fédérations, qui travaillent depuis de nombreuses années sur la problématique de l'habitat comme soutien à l'autonomie, saluent unanimement la qualité du travail des Denis Piveteau et Jacques Wolfrom et de leur équipe qui se sont attachés à lister précisément, structurer, et analyser finement l'ensemble des difficultés identifiées depuis plusieurs années à différents niveaux et qui freinent le déploiement des différentes formes alternatives d'habitat. Le rapport propose ainsi de nombreuses pistes d'évolutions et d'améliorations : financières, juridiques, d'ingénierie de projets, que nous souhaitons vivement voir traduites prochainement dans la future loi grand âge et autonomie afin de permettre le développement de nouveaux projets qui répondent aux attentes et aux besoins des personnes et de leur assurer une sécurisation.

La création d'une aide personnalisée dédiée et d'un forfait de services mutualisés, attribués de droit à toute personne âgée ou en situation de handicap entrant dans un dispositif API serait en premier lieu une avancée significative. Cette proposition remet les personnes au cœur du dispositif tout en permettant d'engager des projets, sur une base budgétaire sécurisée. Le mécanisme d'appel à candidature actuel fragilise en effet les porteurs de projets dans la mesure où les financements ne leur sont pas assurés de manière pérenne. Le fait de sortir de cette logique est à cet égard une avancée. Cette aide permettrait également la reconnaissance, réclamée de longue date par nos associations de la fonction fondamentale de coordination au sein des différentes formes d'habitat ainsi que le bénéfice de ces projets d'habitat à d'autres publics non éligibles aux aides existantes.

De nombreuses solutions sont également proposées concernant les aides à la pierre : fonds territorial d'investissement dans le logement API et prêt spécifique de la caisse des dépôts, possibilité de mixer les plafonds de ressources de personnes logées (PLAI/PLUS/PLS), en lien avec une évaluation globale de la vocation sociale des immeubles, convention APL unique qui intègre le service de la personne morale gestionnaire sociale de l'habitat, facturation possible par le bailleur des coûts des espaces partagés, majoration de l'APL sur le même modèle que pour les logements-foyers. Ce corpus de propositions répond pleinement aux attentes, exprimées depuis 4 ans, pas nos associations en termes de financement de l'investissement. Nous en espérons donc la mise en œuvre le plus rapidement possible.

L'importance du service rendu par les services d'aide à domicile et la nécessité affirmée de sécuriser leur financement et leur fonctionnement est évidemment pour nos associations un autre sujet essentiel sans lequel le déploiement des différentes formes d'habitat accompagné ne pourra pas se faire. La proposition faite par le rapport de penser conjointement le déploiement de l'offre API avec celui des services d'aide à domicile nous semble ainsi fondamentale. Le déploiement de l'offre API ne pourra en effet se faire que grâce à une refonte massive du secteur de l'aide à domicile afin d'assurer des prestations sécurisées et de qualité.

La proposition du rapport de faire du déploiement de logements API un levier de la transformation de l'offre médico-sociale, à la fois comme levier de la diversification des services rendus par les établissements et comme cible de transformation de places, est également un élément essentiel. Nos associations ont déjà eu l'occasion de rappeler que ce sujet n'est pas celui de la désinstitutionalisation et encore moins celui de l'opposition entre le droit commun et le médico-social. Les réflexions doivent en effet être menées de concert entre tous les acteurs, de tous les secteurs, dans une logique de transversalité et de coopération.

Si l'ensemble de ces propositions porte une ambition forte que nous soutenons, nos associations restent par ailleurs vigilantes sur certains points :

Sur un point de méthode d'abord : la loi ELAN, publiée il y a moins de 2 ans, a créé un dispositif législatif spécifique autour de « l'habitat inclusif », devenu un nouvel objet juridique. Cette loi et le corpus de texte qui ont suivi (cahier des charges, décret, instruction) ont donné lieu à des appels à candidature et des projets soutenus financièrement par un « forfait ». Nous attirons donc l'attention du gouvernement sur la nécessité de prévoir des modalités de transition entre ces dispositifs et les nouvelles dispositions qui pourraient entrer en vigueur afin de sécuriser les porteurs de projets qui bénéficient de ce forfait.

Nos associations insistent ensuite sur le risque lié à la lourdeur des procédures administratives : les porteurs de projets de ces habitats, qu'on les appelle inclusifs, accompagnés, alternatifs, groupés ou API (accompagné, partagé, et inséré dans la vie locale), ne doivent pas se trouver limités dans leurs initiatives par de nouveaux textes de loi qui viendraient les contraindre par des procédures trop complexes. Une architecture trop technique pourrait notamment décourager, voire empêcher, les petits projets de naître, en particulier ceux portés par les futurs habitants eux-mêmes. Il n'est pas question de créer une nouvelle catégorie d'établissement médico-social ou de dispositif : cette « troisième voie » portée par le rapport, doit avant tout être celle de l'agilité et de la souplesse. Or à ce stade, cette nouvelle catégorisation d'institution est un risque que nous identifions fortement.

Sur un autre plan, ces formes d'habitat incarnent au départ une **démarche participative et volontaire**, fondée sur le libre choix des personnes concernées et sur l'idée que le logement et l'accompagnement doivent faire unité pour permettre d'habiter, d'être « chez-soi ». Si le rapport Piveteau-Wolfrom, insiste sur la question du choix, la dimension collective et participative des personnes au projet semble un peu moins présente. Il s'agit d'un aspect pourtant fondamental du développement des projets qui conditionne leur réussite.

Il est par ailleurs essentiel de pouvoir construire une chaîne de réponses à partir des aspirations et des besoins de la personne. Simultanément au développement d'une politique publique de déploiement de solutions plurielles d'habitat, (l'objectif de la mission), il convient d'imaginer des dispositifs, eux aussi pluriels, pour prendre en compte les demandes et pouvoir accompagner les personnes désireuses d'habiter autrement, de manière individuelle ou partagée.

Si la création d'une aide personnalisée dédiée et d'un forfait de services mutualisés est une mesure que nous soutenons, nous attirons l'attention sur le fait que ces nouvelles aides ne doivent pas se confondre avec les aides déjà existantes auxquelles elles s'ajoutent sans s'y substituer, ni masquer les difficultés des personnes liées à l'insuffisance des plans d'aide de l'APA et de la PCH. Ces aides, mêmes mutualisées, ne peuvent par ailleurs pas couvrir l'ensemble des besoins des personnes ayant besoin d'un soutien à l'autonomie et désireuses de rester à domicile. Le sujet de la sous-évaluation des plans d'aide APA et PCH est donc un sujet qui reste entier et le travail doit se poursuivre pour une juste appréciation des besoins, et particulièrement le besoin d'une présence sécurisante et stimulante, que les personnes se trouvent dans un habitat partagé ou dans un logement « classique ».

Enfin, le rapport se concentre essentiellement sur les publics en perte d'autonomie et aborde rarement la question de la mixité au sein des habitats API. Si l'entrée par public se justifie, nos associations souhaitent que ces projets d'habitat puissent être le point de départ d'une offre enfin définie en fonction du projet de la personne et non de la « catégorie » à laquelle elle appartient. A terme, l'enjeu du secteur et de l'ensemble des politiques publiques sera de parvenir à se détacher des logiques catégorielles (public, âge, handicap) pour aller vers une notion d'offre définie exclusivement au regard des aspirations et de l'environnement de chacun. Au-delà de la question de l'habitat, le défi à relever est celui de la transformation de notre société dans son ensemble, et de sa capacité à créer un environnement capable d'accueillir l'ensemble de ses citoyens.

Dans le contexte de la création d'une 5^{ème} banche de sécurité sociale, et des discussions à venir concernant le projet de loi grand âge et autonomie, vous pouvez être assurés de l'énergie avec laquelle nos associations porteront ces sujets et ces valeurs, toujours dans un souci de co-construction des politiques publiques au bénéfice des personnes que nous représentons.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres, de l'attention que vous porterez à notre courrier, et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Patrick DOUTRELIGNE

Président de l'Uniopss

Alain VILLEZ

Président des Petits Frères des Pauvres

Laurent de CHERISEY

Directeur général Simon de Cyrène Fédération

Louis BONET

Président du GIHP

Bernard BRESSON

Président de la Fédération de L'Arche en France

Jean-Louis GARCIA

Président de l'APAJH

Marie-Jeanne RICHARD

Présidente de l'UNAFAM

François-Xavier TURBET-DELOF

Pilote et Coordinateur du collectif « habiter autrement »

Luc GATEAU

Président de l'Unapei,

Alain ROCHON

Président d'APF France Handicap

Evolène de GENTIL

Présidente de l'Association Maison Madeleine

Frédéric LEQUILBEC

Président de la Fabrik Autonomie Habitat

Carole POMEON

Responsable développement pôle habitat Fédération Habitat et Humanisme

Agnès THEARD

Présidente de la Maison des Sages

Jean-Xavier GAUTHIER

Président de l'Association Monsieur Vincent